

Règlement Intérieur Escalade B.O. Questembert

- ▶ Ce présent règlement ne se substitue pas aux règlements de fonctionnement de la salle et d'utilisation de la SAE décrétés par la mairie. Il le complète en précisant l'organisation du club au niveau de la pratique de l'escalade.
- ▶ L'utilisation de la salle aux horaires du club est exclusivement réservée aux adhérents du club BO section escalade. à jour de leur cotisation, titulaires de la licence assurance fédérale.
- ▶ Le nombre d'utilisateurs dans la salle à chaque séance est limité à 40
- ▶ L'entrée de la salle se fait uniquement par la porte d'entrée principale des gymnases des Buttes
- ▶ La sortie se fait en sens inverse

1) catégories de grimpeurs :

- Les jeunes jusqu'à 15 ans non accompagnés d'un adulte membre du club : ils ne peuvent accéder à la salle que pendant le créneau de cours qui leur est réservé chaque semaine (fixé chaque saison par le bureau du club).
- Les jeunes de moins de 15 ans accompagnés d'un adulte membre du club responsable et autonome : ils peuvent accéder aux créneaux loisir. En l'absence de cet adulte les jeunes ne pourront accéder à la salle.
- Les jeunes de moins de 15 ans autonomes: ils ont accès aux créneaux loisir. Ne sont acceptés dans cette catégorie que les jeunes ayant leur attestation d'autonomie (Passeport jaune délivré par le moniteur)
- Les adultes en initiation : ils ont accès aux créneaux d'initiation et sont encadrés jusqu'à atteindre le niveau d'autonomie. Une fois autonomes (passeport jaune délivré par le moniteur), ils ont accès à tous les créneaux loisir.
- Les adultes autonomes : ils ont accès aux créneaux loisir. Ne sont acceptés dans cette catégorie que les adultes ayant leur attestation d'autonomie. (délivrée par le moniteur)

2) L'autonomie.

- Est appelé grimpeur autonome, tout grimpeur adulte sachant mettre correctement son baudrier, sachant utiliser un descendeur pour assurer en moulinette et en tête, sachant grimper en tête, sachant assurer une chute (cf. Passeport fédéral jaune escalade)
- Les grimpeurs autonomes viennent au club avec leur propre équipement (chaussons, baudrier, système d'assurage, etc.). Aucun matériel n'est prêté.
- Les grimpeurs autonomes peuvent accéder librement à tous les créneaux loisir dans la mesure où il y a moins de .40 grimpeurs présents. En cas d'affluence alterner temps d'escalade et temps de repos.
- Les grimpeurs autonomes peuvent accéder aux créneaux « école d'escalade » en respectant la règle de priorité des voies pour l'école.

3) Fonctionnement de la salle

L'utilisation du GRIGRI (PETZL est interdit)

Grimper « en tête » : Le grimpeur progresse de bas en haut en solidarissant sa corde au mur au moyen des dégaines.

Grimper « en moulinette » : le grimpeur est encordé sur le brin libre de la corde installée dans la voie.

Grimper « en second » : le grimpeur est encordé sur le brin qui passe dans les dégaines de la corde installée dans la voie. La corde doit obligatoirement être passée dans au moins 2 dégaines, ou les 2 points d'un relais.

- Dès l'arrivée dans la salle les grimpeurs doivent « pointer » la feuille de présence.
- Seule l'utilisation de la magnésie en boule ou liquide est autorisée.
- Seules les cordes fournies par le club peuvent être utilisées dans la salle d'escalade
- A chaque début de séance :
 - Enlever le but de hand
 - Mettre en place les tapis
 - Sortir l'armoire
 - Installer les cordes pour les moulinettes à l'aide des cordelettes

[Tapez un texte]

- A chaque fin de séance :
 - Désinstaller les cordes en mettant les cordelettes
 - Lover les cordes (voir le responsable)
 - Ranger les tapis
 - Remettre le but de hand
 - Rentrer l'armoire
 -

4) CONSIGNES ET RECOMMANDATIONS GERER SA SECURITE ET CELLE DES AUTRES

- Respectez les règles techniques de sécurité.
- Utilisez des termes clairs et convenus entre les membres des cordées.
- Pendant l'échauffement (traversée) ne progressez pas les uns au-dessus des autres et ne restez pas sous un grimpeur.
- Vérifiez, avant de l'utiliser, l'état de la corde.
- Faire un nœud en bout de corde.
- contrôlez le nœud d'encordement de votre partenaire et il doit vérifier la bonne position de votre système de freinage.
- Tenez la corde à 2 mains lors de l'assurage « en tête ».
- Parez votre coéquipier avant le mousquetonnage du premier point d'assurage.
- Grimpez toujours assuré.
- **Mousquetonnez obligatoirement toutes les dégaines.**
- passez impérativement la corde dans les 2 mousquetons des relais.
- Restez plus que vigilant pendant les manœuvres en hauteur (prise de moulinette, descente en rappel, relais ...).
- Redescendez lentement votre grimpeur.
- Signalez toutes les anomalies au responsable ;

Respecter les autres usagers :

- D'autres grimpeurs partagent votre espace de loisir : soyez patients et conciliants.
- Ne modifiez pas les voies sans y être autorisé préalablement.
- Respectez l'équipement et le matériel.

5) COMPETITIONS

L'inscription à un championnat départemental est à la charge de chaque participant. Le port du T-Shirt du club y est obligatoire. Le club peut prêter un T-Shirt aux mineurs.

En cas de sélection pour un championnat régional, l'inscription est prise en charge par le club.

6) covoiturage

Tarif pour le covoiturage lors des sorties : 6€ par personne pour l'île aux Pies (70 km A-R) 10€ par personne pour Le Croisic (120km A-R) **adopté en AG le 21 10 2022**

Le Bureau de BO Escalade

Jean LE NEVE Président

En cas d'accident:

Mairie de Questembert :	02 97 26 11 38
Samu	15
Pompiers	18
Le Président	06 74 70 31 92